



DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006)

1. Le Conseil salue les efforts réalisés par l'**Observatoire national de la délinquance** en vue d'améliorer les statistiques publiques sur l'insécurité et la délinquance. Il encourage en particulier les travaux qui permettront de mieux connaître la nature et la localisation des agressions et les caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause à partir des fichiers opérationnels de la police et de la gendarmerie ; il se félicite d'autre part de la mise en place d'enquêtes de victimation pour mieux appréhender le sentiment d'insécurité, les profils des victimes et la réalité de la criminalité sur le territoire national.
2. Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la **population immigrée** ; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation la plus approfondie possible soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.
3. Le Conseil souhaite qu'un règlement européen acceptable par tous permette une harmonisation des données européennes en matière de **flux migratoires**. Il réitère sa demande d'un meilleur suivi de l'ensemble des composantes des flux migratoires (flux intra-européens, étudiants, ...) en particulier grâce à l'utilisation et à l'amélioration des fichiers existants ; il souhaite également que les informations demandées au niveau européen soient fournies dans la mesure du possible par le système statistique public. Enfin, il souhaite une rationalisation des informations produites par les instances nationales afin de faciliter leur utilisation.
4. Le Conseil soutient le projet d'**étude longitudinale française depuis l'enfance** (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la DEPP et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant.
5. Le Conseil apprécie les efforts de diffusion rapide par l'Insee de premiers résultats tirés des **enquêtes de recensement** 2004 et 2005 ; il suivra avec attention la mise à disposition des fichiers détails pour les utilisateurs externes.